

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4434
16 août 1960
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 12 AOÛT 1960 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD

La République du Tchad ayant accédé le 11 août 1960 à la pleine et entière indépendance, est désireuse d'assumer intégralement les nouvelles responsabilités qui lui incombent sur le plan international et d'apporter sa coopération aux activités de la Communauté des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République du Tchad a donc décidé de solliciter sans tarder l'admission de la République du Tchad comme Membre des Nations Unies.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander, au nom de mon gouvernement, de bien vouloir, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, soumettre la candidature de la République du Tchad aux délibérations du Conseil de sécurité en vue d'obtenir la recommandation nécessaire à son inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Le Gouvernement de la République du Tchad déclare, par la présente lettre, accepter les obligations que comporte la Charte des Nations Unies et être en mesure de les remplir. Il s'engage solennellement à s'y conformer en toute loyauté et conscience.

Je vous prie d'agréer, etc.

Signé : F. TOMBALBAYE